



LE COLLEGIEN.

Se publie tous les quinze jours pendant l'année scolaire.

PRIX.

Pour dix mois, . . . (CANADA) \$1 00
 „ . . . (ÉTATS UNIS)1 25

Toutes communications doivent être adressées au Gérant
 JOSEPH MARCIL,
 Collège de St. Hyacinthe

PETITES NOTES SUR LE SYLLABUS.

LE SYLLABUS et L'ÉDUCATION.

Pie IX ajoute encore :

“ Mais, si ce détestable mode d'enseignement, qui met de côté la foi catholique et l'autorité de l'Eglise, est déjà si nuisible aux particuliers comme à la société, lorsqu'il ne s'agit que des lettres et des sciences, et de l'éducation que les classes élevées puisent dans les écoles publiques, qui ne voit que la même méthode produira des résultats beaucoup plus funestes encore, si elle est appliquée aux écoles du peuple ? *Car c'est surtout dans les écoles, que les enfants de toutes les conditions de la société doivent être, dès leur âge le plus tendre, soigneusement instruits des mystères et des préceptes de notre Sainte religion, et formés diligemment à la piété, à l'honnêteté des mœurs, à la religion et aux devoirs de la société civile.* Dans ces écoles surtout, la doctrine religieuse doit tellement avoir la principale place en tout ce qui touche, soit à l'instruction, soit à l'éducation, *que les autres connaissances données à la jeunesse ne semblent en être que les accessoires.* La jeunesse se trouve donc exposée aux plus grands périls,

lorsque dans ces écoles, l'instruction n'est pas étroitement liée avec la doctrine religieuse. Ainsi, les écoles populaires étant *principalement établies* pour former le peuple aux pratiques de la religion et l'entretenir dans le goût de la piété et de la morale chrétienne, c'est à elles, plus encore qu'à toutes les autres, que l'Eglise, en tout temps, a dû apporter ses soins, sa vigilance et sa sollicitude. Et de là il faut conclure que le dessein de soustraire ces écoles à la juridiction de l'Eglise, et les tentatives faites pour le réaliser, ne peuvent être inspirés que par un esprit d'hostilité contre cette même Eglise... L'Eglise, qui a fondé ces écoles, s'en est toujours aussi spécialement occupée, *et les a toujours considérées comme la portion de son domaine la plus particulièrement soumise à l'exercice de son pouvoir :* Quelques soient les lieux et les pays où l'on formerait un semblable dessein de soustraire les écoles à l'autorité de l'Eglise, et surtout où l'on mettrait ce dessein à exécution ; dans le danger imminent où la jeunesse se trouverait par là de perdre la foi, l'Eglise nonseulement devrait faire tous ses efforts et donner tous ses soins pour procurer à cette pauvre jeunesse l'instruction chrétienne nécessaire, mais encore elle se verrait rigoureusement obligée d'avertir tous les fidèles et de leur déclarer que l'on ne pourrait, en conscience, fréquenter de pareilles écoles, dirigées qu'elles seraient, contre l'Eglise catholique,

Le catholique trouvera dans ces graves et solennelles paroles du Pape une décision venant de l'autorité Suprême et, en même temps accompagné d'arguments irréfutables. Nous n'ajouterons que deux remarques.

Les partisans des Ecoles communes, sans enseignement religieux ont dit et disent encore: l'État n'a pas droit d'enseigner la religion. D'ailleurs, donner l'enseignement religieux dans *ses écoles* ce serait, de la part de l'Etat, une invasion des droits religieux qu'il doit respecter chez les enfants qu'il réunit et qui appartiennent à des religions différentes et opposées les unes aux autres. Le seul moyen est donc d'éliminer l'enseignement religieux de l'école, en le laissant aux parents et à l'Eglise qui le donneront le Dimanche au Cathéchisme, et tous les jours au foyer domestique. Tout sera ainsi concilié.

Reprenons chacune de ces assertions. L'Etat n'a pas droit d'enseigner la religion; c'est très vrai. Le malheur, c'est que plusieurs des pouvoirs civils prétendent à ce droit, comme nous l'avons vu plus haut. Toutefois l'Etat, s'il n'a pas ce droit, a le devoir de protéger l'enseignement religieux et de le favoriser autant que possible; parceque cet enseignement est nécessaire pour arriver à la fin suprême vers laquelle toutes choses créées doivent, tendre d'une manière ou d'une autre; 2o. parceque ce même enseignement est nécessaire à la fin temporelle qui est le but immédiat que se propose le gouvernement civil, c-à-d. le bonheur temporel des gouvernés; Donc, éliminer des Ecoles l'enseignement religieux, c'est agir en sens contraire du but assigné à l'Etat (relisez les paroles du Pape, et les journaux des Etats-Unis au sujet des résultats pratiques de leurs écoles communes).

Vous dites ensuite, donner cet enseignement, c'est attaquer les droits religieux de ceux qui, appartenant à diverses religions, assistent à la même école. On répond: ceci prouverait, tout au plus, que l'Etat n'a pas droit, dans des communautés mixtes, d'établir des *écoles communes* où tous les enfants, de quelque religion qu'ils soient devront assister. Que l'Etat se contente alors d'aider et de protéger l'établissement d'écoles où les parents pourront envoyer leurs enfants, sans danger pour leurs croyances religieuses. Qui lui demande un enseignement religieux? Personne, excepté quelques Cesaristes encroutés et la clique des Révérends apôtres calvinistes, presbytériens et autres, qui espèrent, avec le secours d'un Etat-Pontife et Docteur, convertir les "ignorants

Papistes" à la lumière du pur Evengile. L'essentiel pour eux étant que le "Papiste" cesse de croire à l'Eglise infallible. peu leur importe que les enfants catholiques deviennent de francs infidèles. L'expérience leur prouve que les rares *convertis* qu'ils arrachent au Pape ne sont en général que les *têtes croches* ou les *cœurs gâtés* de la paroisse et que leur changement *religieux*, loin de les améliorer, n'aboutit qu'à les rendre pires, si c'est possible, avec un certain vernis de tartuflerie en sus. C'est égal; ce sont des convertis, et leurs *révérends* apôtres sont bien payés par les sociétés bibliques.

" Leur bien premièrement et plus le mal d'autrui. "

A part ces hommes zélés, personne ne demande à l'Etat de donner un enseignement religieux. Mais on lui dit: Laissez ce soin aux parents et à l'Eglise. Pour cela, ne faites pas des écoles qui soient comme des parcs où toutes les religions devront envoyer leurs enfants. Évidemment, dans ces écoles, la religion ne pourrait être enseignée aux Protestants sans blesser les Catholiques et vice versa; même le méthodiste ne s'accommoderait pas des dogmes imposés au presbytérien et ainsi jusqu'à l'infini. Il en résulte que dans ces sortes d'écoles, c'est l'indifférentisme en matière de religion, qui doit être la règle.

Mais faites autrement. Si vous tenez absolument, O Etat moderne, à être le maître ne matière d'éducation comme vous l'êtes quand il s'agit des douanes, des lois de chasse etc etc; si vous croyez nécessaire d'imposer des taxes d'écoles pour bâtir des maisons, payer les instituteurs, et salarier vos officiers qui, en votre nom, gouverneront et administreront toute la *chose scolaire*, alors, souvenez-vous que d'après l'enseignement chrétien "l'autorité paternelle et celle de l'Eglise ont droit de s'immiscer dans la discipline des écoles, le régime des études, la collation des grades, le choix ou l'approbation des maîtres; (Prop. 45) et que, par conséquent, les écoles ne peuvent aucunement être affranchies de l'autorité de l'Eglise, comme si elles ne dépendaient que de l'Etat; (Prop. 47) enfin, que nous, catholiques, nous ne pouvons pas du tout approuver des écoles d'où l'enseignement religieux est banni: bien plus, que nous ne pouvons pas y envoyer nos enfants; (Prop. 48). Si vous ne pouvez pas établir d'écoles sans vio-

ler ces principes, renoncez à votre rôle d'instituteur, la société n'y perdra peut-être pas autant que vous pensez.

Eh bien ! dit alors l'Etat : je ne puis pas me dessaisir du pouvoir que me donnent les principes sur lesquels repose la vérité moderne. C'est à moi qu'il appartient d'enseigner l'arithmétique, la géographie, l'astronomie, la botanique, toutes les sciences naturelles : l'Eglise gardera les dogmes et la morale. Qu'elle dise aux parents d'enseigner ces choses, que je veux croire nécessaires, à leurs enfants ; qu'elle-même fasse le catéchisme le dimanche : voilà la solution de cette question épineuse. Tout le monde doit être satisfait.

Les catholiques répondent à l'Etat. Supposons un instant, *dato, non concesso*, que le droit naturel vous accorde les droits que vous venez de réclamer. Maintenant examinons un peu. Comment y prendront vos instituteurs pour enseigner l'astronomie, la théologie, l'histoire naturelle sans toucher aux terribles questions de l'unité de l'espèce humaine, de la diversité des races, de l'antiquité du globe, de l'homme ? Comment parler de Théologie sans parler de la création des temps pré-historiques du transformisme darwinien ; comment enseigner l'histoire naturelle sans apprécier le matérialisme le spiritualisme ? Et la philosophie proprement dite, qu'en dites-vous ? ne voyez-vous point qu'à chaque pas vos docteurs se heurteront à des questions comme celle-ci : la certitude existe-t-elle et y peut-on arriver ? l'homme est-il libre ? Dieu existe-t-il et nous a-t-il parlé ? La nature se suffit-elle à elle-même ? D'où venons-nous, où allons-nous et quels moyens avons-nous d'arriver au but suprême ? Ces grands problèmes qui ont agité tous les siècles, les seuls qui méritent de fixer l'attention, les résoudrez-vous ? Si vous l'essayez, vos premiers mots vous mettront dans le cas de blesser les croyances ou les préjugés de plusieurs de vos élèves et vous retombez dans l'inconvénient qui vous a fait instituer vos écoles sans religion. Si vous restez muets, alors, au nom du bon sens le plus élémentaire, qu'elle espèce d'enseignement voulez-vous donc donner ? Par exemple, quelle morale enseignez-vous à ces jeunes cœurs ? Nulle autre, évidemment, que la morale indépendante, la morale des pétoleux, la morale des pourceaux. Vous ferez du monde un vaste phalanstère.

(A continuer.)

L'Instruction obligatoire.

(SUITE.)

Dans notre premier article, nous avons démontré que l'Etat n'a pas le droit de s'ingérer dans l'éducation de la jeunesse, parce que cette prétention repose sur un principe faux, absurde et tyrannique, celui de l'omnipotence et de l'absolutisme de l'Etat. Qu'on n'aille pas croire toutefois que tous nos adversaires se tiennent pour battus. — Pourquoi, nous diront un grand nombre, crier à la centralisation, à l'usurpation, à la tyrannie, puisque le système que nous défendons ne contredit aucunement l'ordre social chrétien ? Nous ne sommes, ni ne voulons être Césaristes. Nous admettons avec vous que l'autorité sociale vient de Dieu, que la société est une association de familles et que ces familles ont des droits propres. Mais qu'importe ? puisque l'Etat est chargé de promouvoir par tous les moyens possibles non seulement la prospérité matérielle pure, mais encore la civilisation, l'honnêteté publique, la noblesse des mœurs, et que l'éducation, la culture intellectuelle est un des moyens les plus efficaces pour atteindre ce but. Il faut de plus que tout citoyen soit éclairé pour servir efficacement sa patrie. D'ailleurs n'est-ce pas Dieu lui-même qui a imposé au père de famille l'obligation sévère et inviolable de donner l'éducation à ses enfants ? Et quel autre pouvoir, si ce n'est le pouvoir civil, est un état de faire respecter cette obligation ?

On prétend donc ne pas s'appuyer sur le Césarisme. Mais, qu'on le remarque bien ; les faits sont là qui donnent tout d'abord un démenti formel à cette assertion. Depuis quand, en effet, voyons nous les gouvernements s'arroger le droit de contrôler les familles en ce qui regarde l'instruction de la jeunesse ? Depuis la Révolution Française ! Oui, ce n'est que là, c'est dans cette source ignoble et sanglante de tous les crimes, de toutes les erreurs, de toutes les monstruosités qui déshonorent notre époque, qu'il faut aller chercher, pour les temps modernes du moins, l'origine du principe de l'instruction compulsive. La déclaration des *Droits de l'homme*, l'œuvre première et fondamentale de la Révolution, monstrueuse compilation de principes aussi absurdes qu'immoraux, le contient assez formellement en germe, et les Révolutionnaires eux-mêmes s'expliquent en toute clarté sur ce sujet. Ils n'hésitent pas à proclamer que c'est l'instruction obligatoire qui assurera à jamais le succès de leurs principes. Ecoutez Béranger parlant à la tribune nationale : " C'est un préjugé généralement répandu en France, s'écrie-t-il, que les enfants " appartiennent à leurs parents. Cette erreur est très funeste en politique. " Il est temps, ajoute Danton, il est " temps de rétablir le grand principe des anciens, que les enfants " appartiennent à la république avant d'appartenir à " leurs parents. " Et Garnier de Saintes : " Si le législateur ne s'empare pas de la génération qui croit, la Révolution se trouvera arrêtée d'un demi-siècle. Je demande une " loi qui mette les maisons d'éducation sous la surveillance " directe du gouvernement. "

Santhonax va plus loin. Ce qu'il veut, c'est une éducation, telle qu'elle se donnait autrefois chez les Grecs et les Romains. — " Je connais, ajoute-t-il, les droits des pères " sur leurs enfants ; mais je connais aussi les droits de la République. Ses droits sont les premiers de tous. " Est-ce assez Césariste ? Ne voit-on pas là manifestement, formelle-

ment enseigné le principe de l'Omnipotence de l'Etat ? — Et depuis ce temps, et aujourd'hui même, quels sont les pays où le droit de contrainte sur les parents est devenu, soit permanent, soit passagèrement partie constituante de l'autorité suprême ? Les pays où les maximes révolutionnaires de 1789 ont pénétré et prévalu, comme la France, la Belgique, la Prusse, la Suisse et l'Italie. — Quels sont les hommes qui, au nom de l'ordre social, prétendent justifier et faire triompher un pareil droit ? Les adversaires les plus implacables de la religion catholique, les Socialistes, les Radicaux, les Rationalistes : Bismark en Allemagne, Laveleye en Belgique, en France Jules Simon, Louis Blanc, Gambetta, Waddington. Lacretelle etc. " Nous défendons Dieu contre le Syllabus ", s'écriait il y a quelque temps ce dernier devant les Chambres Françaises. Ce mot nous fait connaître de quel esprit sont animés aujourd'hui les partisans de l'instruction obligatoire. Oui, eux aussi, de même que les Révolutionnaires dont nous avons cité plus haut les paroles, c'est sur le principe de l'Omnipotence de l'Etat qu'ils s'appuient pour légitimer leur doctrine. Et maintenant, nous le demandons, comment se fait-il donc que partout où nous voyons l'instruction compulsoire mise en pratique, ce soit toujours dans des pays où règne le Césarisme, et qui là où le véritable ordre social chrétien est la base des constitutions, c'est à l'Eglise et à la famille qu'est laissé le pouvoir suprême d'enseigner la jeunesse. La réponse est évidente. L'on a donc tort de dire que même avec le principe de l'ordre social chrétien, il est possible de légitimer cette doctrine de l'instruction compulsoire. C'est déjà une forte présomption contre des Catholiques qui voudraient introduire un pareil ordre de choses dans un pays essentiellement religieux, préserve jusqu'ici des horreurs de l'esprit révolutionnaire, et qui prétendraient ne blesser en rien les droits de l'Eglise et de la famille.

Mais il nous est possible d'aller plus loin et de démontrer d'une manière positive que l'Etat ne peut imposer l'instruction obligatoire sans violer les droits de l'Eglise et de la famille, sans se montrer Césariste.

Quant au père de famille, voici notre principe fondamental : Tout homme en matière de morale et de religion est indépendant d'une autorité faillible quelconque.

Quant à l'Eglise, notre principe fondamental est le suivant : L'Eglise, autorité infaillible, est seule maîtresse absolue de morale et de religion, et tous les hommes lui sont soumis.

Notre premier principe est non seulement incontestable, mais évident. En effet, si l'opinion de mon voisin peut être fautive, pourquoi le suivrai-je ? Mon opinion personnelle ne m'est-elle pas plus intime, et ne doit-elle pas m'inspirer plus de confiance ? C'est donc elle que je suivrai. Voilà le droit de la nature, droit conféré à tout homme par cette prérogative sublime d'avoir une raison qui lui permette de distinguer entre le bien et le mal, entre la vérité et l'erreur, entre ce qui conduit à la fin dernière, et ce qui en détourne. La conscience est la plus haute autorité qui soit sur la terre ! C'est le cri qui, depuis Luther, retentit d'une extrémité à l'autre du monde. Ce cri est un blasphème sans doute, parce qu'il existe une Eglise infaillible ; mais enlevez l'Eglise et cette parole devient un axiome de droit ; et les Rationalistes et les Protestants qui n'admettent pas d'autorité infaillible, sont, en revendiquant l'autonomie de la raison, les hommes les plus logiques du monde. Ainsi la liberté de conscience,

en fait de morale et de religion est un droit strict, nécessaire, inviolable à l'égard de toute autorité faillible purement humaine ; en d'autres termes : Tout homme a le droit strict, nécessaire et inviolable de n'être dirigé que par une autorité infaillible sans sa marche vers la fin suprême par la morale et la religion. Et c'est un simple corollaire de dire ici, que ce droit est absolument le même pour le père à l'égard de ses enfants, puisque se diriger personnellement et diriger ses enfants vers la fin dernière, pour le père de famille, c'est tout un.

Notre second principe n'est pas moins incontestable et évident. Jésus-Christ, fils du Dieu vivant, Dieu lui-même comme son père, vérité par essence, incapable de se tromper ou de nous tromper, ayant tout pouvoir au ciel et sur la terre, a dit à ses Apôtres avant de les quitter : " De même que mon Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie : allez donc et enseignez toutes les nations, les baptisant et leur apprenant à observer mes commandements Et voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. " Or cette parole ne s'adressait pas aux Apôtres seulement, mais à tous leurs successeurs. Elle s'adressait à l'Eglise et embrassait tous les temps jusqu'à la consommation des siècles. L'Eglise est donc envoyée de Dieu pour enseigner tous les hommes et les conduire à leur fin dernière ; elle a pour cela les promesses de l'infaillibilité. Mais, nous le demandons, à quelle classe d'hommes l'Eglise est-elle principalement envoyée. Est-ce aux vieillards ? Est-ce aux hommes faits ? Est-ce aux jeunes gens de vingt ans ? Sans doute, Dieu n'admet pas d'exception et il envoie son Eglise à tout homme de quelque âge de quelque condition qu'il soit. Mais que l'on se rappelle donc cette parole si frappante de l'Ecriture ; " *Adolescens juxta viam suam, etiam cum senuerit, non recedet ab eâ.* " Tout dépend donc de l'enfance, tout dépend du bas âge ! Oui ! si l'on veut enseigner efficacement à l'humanité, c'est aux enfants qu'il faut s'adresser. Car les enfants ne sont pas des hommes formés, mais des hommes qui se forment. Ils sont dans une espèce d'équilibre, pouvant tourner au bien comme au mal, à la vertu comme au vice, prendre des habitudes bonnes comme des habitudes mauvaises. S'en emparer à cet âge, leur enseigner la vérité et la vertu, leur imprégner la connaissance, l'amour et la pratique du bien jusque dans la moëlle des os, c'est donc les conquérir pour toujours, c'est les sauver ! A vingt ans comme le voulait Rousseau, c'est trop tard. A quinze ans, c'est encore trop tard. Trop tard même à dix ans. En effet, plus on approche du commencement de la vie, plus l'enfant, comme une tendre argile, est susceptible de garder l'impression des vertus et des vices dont il prendra l'habitude. Malheur à lui, s'il se développe seul, car le mal prendra peu à peu le dessus. Et à vingt ans, avant cet âge même ; tout est fini ! Les habitudes mauvaises, enracinées ne sont presque plus destructibles. Il est donc clair et évident que Jésus-Christ en envoyant l'Eglise à tous les hommes pour les enseigner, l'envoyait principalement aux enfants, puisque c'est d'eux que dépendaient et dépendent encore la régénération et le salut de l'humanité.

Or, nous le demandons, l'Etat a-t-il comme l'Eglise, mission d'enseigner ; a-t-il, comme elle, les promesses de l'infaillibilité ? A cette question, dans notre pays du moins, il n'y a qu'un cri pour répondre : Non ? Grâce à Dieu, au Canada on n'est pas encore assez Rationaliste ou assez Panthéiste, pour

nier d'une part, l'existence de Dieu, la divinité de Jésus-Christ et de l'Église, pour affirmer, d'autre part, que l'Etat soit le plus haut perfectionnement de l'humanité, la règle la plus infaillible du droit.

Mais si l'Etat est infaillible en morale et en religion, s'il n'a en outre aucune mission d'enseigner, n'est-il pas évident, qu'en s'emparant de force des enfants pour les instruire, il violera la liberté de conscience des pères de famille, le droit d'enseignement que possède l'Église et même le droit des enfants à qui il est dû, d'après toutes les exigences de la loi naturelle et de la loi divine, de n'être soumis qu'à leurs pères et à l'Église ? N'est-ce pas là du Césarisme, de la tyrannie ?

Et remarquons, qu'en supposant même que l'Etat fût infaillible et eût mission d'enseigner, il ne lui serait pas permis de le faire par violence et par force. Il ne pourrait pas plus en effet que peut l'Église. Quand a-t-on vu l'Église user de violence ou recourir à la force ? N'est-elle pas la première à proclamer qu'elle ne s'impose que par conviction, par persuasion ? L'Etat serait donc doublement tyrannique et Césariste de s'imposer aux pères de famille, et aux enfants en matière d'éducation.

Mais nous entendons des voix qui protestent et qui disent : Tout cet échafaudage d'arguments ne vaut rien, puisque l'Etat laisse aux pères de familles pleine et entière liberté d'instruire eux-mêmes leurs enfants ou de les envoyer à une école de leur choix et que, d'ailleurs, la seule chose qu'exige l'Etat, c'est l'éducation matérielle pure, en laissant la morale et la religion aux mains des pères de familles et l'Église.

Nous répondons : Non seulement notre échafaudage d'argumentation restera debout, mais il se fortifiera d'avantage. Car c'est dans la réponse à cette objection que nous nous sentons plus forts et que nous sommes plus à l'aise.

[À continuer.]

L'Hon. J. B. BOURGEOIS.

—o—

Tous les journaux ont annoncé la nomination comme Juge de J. B. Bourgeois. Ecr, avocat de St. Hyacinthe. La presse nous paraît avoir universellement approuvé cette nomination d'un homme dont tous reconnaissent l'intégrité et les hautes capacités légales. Le Séminaire de St. Hyacinthe s'associe entièrement à cette flatteuse appréciation ; l'hon. J. B. Bourgeois a été l'une de ses gloires par ses talents, et il est toujours demeuré un ami dont toutes les idées pouvaient ne pas être partagées, mais dont le cœur reconnaissant a toujours été à son service.

L'Hon. J. B. Bourgeois va, dit-on, fixer sa résidence à Aylmer. Nos vœux et ceux de nos Directeurs, ses anciens maîtres ou confrères, pour lui et sa famille l'y accompagneront ; et le Collégien qui s'honore de l'avoir pour un de ses plus fidèles abonnés, ira lui rappeler, en ces lieux éloignés, le souvenir de notre commune *Alma Mater*.

Mémorial de l'Éducation en Canada par M. le Dr. Meilleur

Mr. le Dr. Meilleur vient de publier une seconde édition de son *Mémorial de l'Éducation en Canada*. C'est un ouvrage très-précieux renfermant sur nos diverses institutions littéraires des renseignements exacts, et pleins d'intérêt. Là se trouve constaté tout ce qui a été fait dans notre pays pour la culture intellectuelle de la jeunesse ; on y voit la très grande part que la religion a prise à cette œuvre dans les nombreuses fondations d'établissements d'éducation dues au clergé. Ce livre est le seul de ce genre, et il est complet ; ce qui lui donne une valeur toute spéciale et lui mérite une place dans toutes les bibliothèques.

Cette publication est un titre de plus que son auteur acquiert à la reconnaissance du public. Le zèle pour l'éducation est un trait caractéristique de la carrière honorablement remplie de Mr le Dr Meilleur. Il a été l'un des fondateurs du Collège de l'Assomption : il a exercé longtemps avec le dévouement le plus efficace la charge de Surintendant de l'instruction publique ; il a écrit plusieurs ouvrages à l'usage des écoles. Et voici que, presque octogénaire, il publie le livre que nous annonçons, qui, revu et augmenté comme il l'est forme un ouvrage en grande partie nouveau. Les travaux en faveur de l'éducation, les sentiments religieux qui le distinguent, ses belles qualités de citoyen et d'homme privé lui ont conquis un respect et une estime qui demeureront attachés à sa mémoire.

COLLEGIANA.

Le 24 mai, jour de la fête de la Reine, M. M. Payan & Caron ont fermé leur magasin. Le soir M. M. les musiciens exécutèrent le "God save the Queen, la Canadienne" et d'autres beaux morceaux qui leur valurent de chaleureux applaudissements.

— Le comité de la St. Jean-Baptiste est organisé et pousse les préparatifs de la fête nationale avec un entrain et une énergie qui font présager les plus belles choses. Grâce à l'invitation gracieuse et pressante de M. le Président, les listes de souscriptions se remplissent tous les jours. Et le feu d'artifice ! les petits pourront s'en donner à cœur joie, les boules sont finies et trempent depuis quinze jours. Mon voisin Jos. ne rêve que boules, chandelles et fusées depuis quelque temps.

JEUDI, 1er Juin, congé très-beau, mais soleil vraiment tropical ; les jeux de balle étaient déserts.

Bonne nouvelle pour nos confrères Américains. Ils ont pétitionné auprès de M. le Supérieur pour sortir le 27 à cause du centenaire, et ils ont reçu une réponse affirmative.

La musique est à la mode de ce temps-ci ; ce sont nos cousins qui se chargent de nous écorcher les oreilles sans répit la nuit comme le jour.

Le billet gagnant pour le tirage du damier est échu à Messire Gendreau ; gare aux *graitteurs* !

VENDREDI. — Nous n'avons pas encore eu depuis que le printemps est commencé de journée aussi chaude. Le thermomètre marquait 83½, ce qui est passablement chaud quand il ne reçoit pas un souffle de vent comme ce jour-là.

SAMEDI. — Le Rev. M. Gendreau est arrivé hier soir de sa promenade avec Mgr Moreau ; il a repris ses occupations ordinaires ce matin.

DIMANCHE.— Le chœur des petits et des grands a exécuté ce matin la Messe Royale avec beaucoup d'entrain avec accompagnement de cornets, seconde et alto, ce qui produisait un très-bel effet. Nous remercions bien cordialement M. M. les chœurs et musiciens pour le trouble qu'ils se sont donné à préparer cette belle messe.

Le sermon fut donné par le Rév. M. Dumesnil. Ce monsieur nous paraît très-familier avec l'Écriture-Sainte et les SS. Pères, aussi les cite-t-il fort souvent et avec beaucoup d'apropos. Il va sans dire que le sermon a été fort goûté.

A vêpres, M. Normandin a chanté le magnifique morceau de Laubillotte *Quam dilecta*.....

LUNDI.— Le temps a été triste et incertain toute la journée, aussi MM. les philosophes consultèrent vingt fois le baromètre qui marquait toujours impitoyablement: *Change*. Tous se sont couchés fort inquiets.

MARDI.— Eugène se lève ce matin encore bouleversé par les inquiétudes de la veille, regarde l'heure au plus pressé; mais quel désappointement! Il est cinq heures, dit-il, à tous ses compagnons et nous devons partir à quatre! A la voix d'Eugène tous furent sur pied en un clin d'œil et eurent enfourché les pantalons rebelles. Lorsqu'on fut revenu de la panique on constata fort heureusement que l'ami Eugène avait vu double et qu'au lieu de cinq heures, c'était quatre moins vingt. Les préparatifs n'en furent pas cependant poussés avec moins de vigueur. Les voyageurs descendirent ensuite au réfectoire pour prendre une tasse de lait avec une tranche de jambon. A quatre heures et demie l'on entendit le roulement des carrosses qui emportaient nos heureux confrères en route pour le lieu si poétique et si pittoresque du mont St. Hilaire avec son lac et son magnifique *pain de sucre*. Dans notre cœur nous leur souhaitons le plus heureux des voyages.

Malgré tous leurs appréhensions de la veille et du jour même nos excursionnistes ont eu un temps magnifique.

Nos aînés sont revenus de leur excursion à la montagne de Belœil un peu *frippés*, mais parfaitement satisfaits de leur voyage. Nous espérons que M. M. les philosophes gratifieront les lecteurs du Collégien d'un rapport de leurs faits et gestes pendant cette journée mémorable: plus d'un ancien sera sans doute enchanté d'apprendre que l'antique usage du *voyage des philosophes* est religieusement conservé au Collège de St. Hyacinthe.

Si nous ne craignons d'être indiscret, nous dirions que nous avons été heureux d'apprendre que M. M. G. B. et A. B. ont mangé un jambon entier, tout en protestant que l'appétit leur faisait défaut. Heureusement pour Mr. le Procureur que l'un des deux est externe! On dit que M. M. F. X. B... et G. C... ont fait de belles captures de insectes et de reptiles—quant aux noms baroques que l'on donne à ces bêtes, je vous en fais grâce, pour la bonne raison que je ne me les rappelle plus.

N'était la perspective de prendre part un jour, au voyage, je voterai pour son abolition, parce que c'est la journée la plus ennuyante pour le reste de la communauté. A l'exception des Rhétoriciens, qui paraissent vouloir nous faire croire que nous n'étions pas orphelins, tous avaient la figure allongée et semblaient éprouver de l'ennui.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons, par lettre privée, que nos voyageurs européens sont bien et qu'ils songent à revenir au pays vers la fin de Juillet ou au commencement d'Août.

VARIA.

— *Visite Pastorale.* Mgr de St. Hyacinthe, à peine remis des fatigues de son voyage à Rimouski, a commencé sa visite pastorale lundi. Nous prions pour que cette première visite de Mgr soit l'occasion de grâces abondantes pour les fidèles des différentes paroisses par où il doit passer. Sa Grandeur est accompagnée du R. P. Blanchard, F. P., et de Messire C. St. George, curé de S. Athanase.

— On nous a adressé un "MANUEL DES CONFRÉRIES DU TRES-SAINT ET IMMACULÉ CŒUR DE MARIE, DU ST. ROSAIRE, DU ST. SCAPULAIRE ET DU SAERE-CŒUR DE JESUS, SUIVI DE PLUSIEURS NEUVAINES" Ce petit livre, imprimé au Séminaire St. Charles Borromée, Sherbrooke, est une preuve des rapides progrès de nos confrères dans l'art de la typographie. Merci à qui de droit.

— *Les chevaliers de l'enseignement obligatoire.* Voyez vous, sur le banc de l'école, ce petit morveux révolté contre toutes les férules; sa mère désolée, le conduit jusqu'à la porte par l'oreille, ses yeux poursuivent l'horloge qui sonnera la sortie et, avec reconnaissance, il recevra par derrière un coup de pied qui l'enverrait de suite dehors. En bien, dans dix ans, il sera citoyen électeur et un chevalier invincible de l'enseignement obligatoire.

— *Martyrs.* La mission du Sahara et du Soudan occidental vient d'avoir ses premiers martyrs; ce sont trois missionnaires de la Société des missions d'Alger, les RR. PP. Bonchard, du diocèse de Lyon; Paulmier, du diocèse de Paris, et Ménoret, du diocèse de Nantes, les deux premiers âgés de vingt-huit et trente ans, et le troisième de vingt-six ans seulement. Ils ont été décapités à la fin du mois de Janvier, sur la route de Tombouctou, où les premiers ils se rendaient pour annoncer la foi.

— *Un Empereur à Montréal.*— L'empereur du Brésil qui voyage *incognito* sous le nom du duc d'Alcantara, est arrivé hier soir vers 7 heures en cette ville, accompagné de l'impératrice Dona Teresa, et de sa suite composée du vicomte de Buon Retiro, de l'amiral de Lamare, de quelques autres personnages, et de cinq dames de la cour du Brésil. Le cortège impérial s'est aussitôt rendu au St. Lawrence Hall en fiacre, et vers 8½ hrs., Don Pedro suivi de deux personnes de sa suite a pris une voiture qui l'a conduit à l'Académie de Musique où l'on donnait pour la deuxième fois la pièce de Daly, *Picque*, au milieu d'un nombreux et brillant auditoire, attiré par l'annonce de la présence au théâtre de Sa Majesté Don Pedro.

L'empereur du Brésil occupait hier soir, à l'Académie de Musique, une loge décorée aux armes du Brésil et de l'Angleterre.—*Minerve du 7 Juin.*

EXTRAITS DU JOURNAL DE M. DESAULNIERS.
(suite.)

Nous laissâmes Gènes; placés tous deux dans le coupé de la diligence qui nous acheminait vers Turin, nous avions entre nous un troisième voyageur, sujet du roi Victor Emmanuel. Ce Monsieur s'est montré très-poli et empressé de nous donner des informations que nous désirions. En peu de temps nous arrivâmes à *St. Pierre d'Arina*, faubourg de Gènes contenant 11,090 habitants. Nous voyons sur la route

les travaux immenses que l'on fait pour terminer le chemin de fer de Turin à Gênes ; il faut lui faire traverser les Apennins, et ce n'est pas une petite affaire : on abat, on tranche, on creuse les montagnes ; on fait des tunnels, dont l'un doit avoir une longueur de plus d'une lieue ; et, malgré cela, on suit, autant que possible, les défilés : ce qui fait qu'en suivant l'ancien chemin, on voit presque continuellement les travaux incalculables que l'on exécute pour le nouveau. Nous parvenons au sommet des Apennins, et en peu de minutes nous descendons à *Bussala*, où nous devons prendre le chemin de fer. Nous y arrivâmes à 11 heures, après quatre heures de marche ; la même distance aurait pu être franchie en deux heures sur un terrain de niveau.

En chemin, je m'entretins avec mon voisin, qui paraît avoir une bien petite idée des rois, de la monarchie et du clergé. Il m'apprit, par accident, qu'il avait vécu en Portugal. A cette occasion je lui demandai s'il avait entendu parler d'une famille du nom de *Torlade d'Azumbuja*. "Non, dit-il, avez-vous connu quelqu'un de ce nom ? — Oui, Mr., il y en avait un à Washington en 1833, chargé d'affaires de Dom Miguel — Ah ! chargé d'affaires de Dom Miguel ; alors ce doit être une canaille comme Dom Miguel qui est un assassin — Ce mot d'accusation contre Dom Miguel me surprend ; je ne croyais pas ce prince coupable d'assassinat ; je pensais qu'il n'avait jamais été convaincu d'un tel crime, et même qu'on n'avait jamais porté contre lui une semblable accusation." Cependant, je ne voulus pas discuter sur ce sujet ; je soupçonnais que ce pouvait être un de ces hommes qui regardent tous les rois absolus comme des assassins, des renégats, des tyrans, etc. Ces hommes sont bien loin de suivre la maxime si sacrée parmi nous, *qu'on ne doit jamais regarder comme coupable celui qui n'a pas été convaincu*. Cependant, je lui fis l'observation que ce chargé d'affaires était considéré comme un gentilhomme à Washington. "Alors, me dit-il, c'est un miracle." Je vis alors qu'il croyait à quelque espèce de miracle ; je n'allai pas plus loin sur ce sujet.

Je lui parlai ensuite de la garde nationale établie dans le royaume ; là-dessus, il me fit entendre que le peuple ne comprenait point l'excellence de cette institution ; qu'en certains endroits on avait maltraité les gardes nationaux ; mais, dit-il, le peuple est ignorant et se laisse gouverner par les prêtres qui disent aux gens qu'ils seront excommuniés, s'ils entrent dans ces principes. Quant à moi, ajouta-t-il, je ne m'inquiète pas de cela ; je me range du bon côté, et je fais le bien sans me soucier de ces excommunications". — Je ne sais plus à quel propos le roi de Naples vint sur le tapis. "Ah ! pour cela, dit mon voisin, c'est un assassin. Je compris alors ce qu'il voulait dire par assassin. Je lui fis la remarque que Ferdinand était aimé de ces sujets.

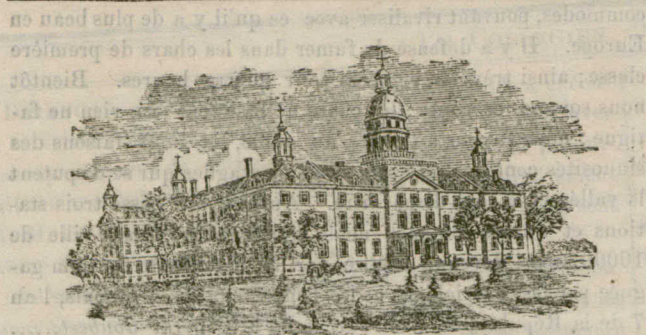
"Oui, me dit-il, il est aimé de la canaille — Il a pourtant établi de bonnes institutions pour le peuple — Oui, il a fait quelque chose comme ça, pour acquérir de la popularité, mais il est toujours entouré de la canaille." Il nous parla ensuite du roi Victor-Emmanuel avec beaucoup d'éloges ; ce qui était peu propre à me donner une haute idée de ce roi.

En m'amusant ainsi avec cet étranger, dont je n'ai pas connu le nom, nous nous étions rendus à la station du chemin de fer, sur une route toute couverte de poussière provenant de la pierre du macadam. A la station de *Busalla*, nous allons prendre des sièges sur des chars très-beaux et très-

commodes, pouvant rivaliser avec ce qu'il y a de plus beau en Europe. Il y a défense de fumer dans les chars de première classe ; ainsi trêve de cigarres pour quatre heures. Bientôt nous sommes en route ; les chars ne ballotent pas, rien ne fatigue ; nous fuyons à travers un défilé, et nous faisons des sinuosités continuelles entre deux montagnes qui se disputent la vallée et la font disparaître. Après avoir passé trois stations et quatre tunnels, nous arrivâmes à *Novi*, ville de 10000 âmes, devenue célèbre par la bataille de ce nom gagnée par les Autrichiens et les Russes sur les Français, l'an 7 de la République, et où succomba le général *Joubert*.....

Nous faisons notre septième station à Alexandrie, ville très fortifiée au centre de la plaine de Marengo, qui est aussi la plaine d'Alexandrie. Cette plaine est arrosée par le *Tanaro* qui, descendant des Alpes, va se réunir au *Pô* au-dessous de Turin ; nous avons traversé cette rivière, après avoir longé quelques instants les fossés et les murs de la ville. En tombant sur cette plaine, je ne savais pas que c'était celle de Marengo ; je la parcourais sans émotion, me contentant de voir le niveau parfait, sa culture et la direction en ligne droite de la voie ferrée. On me dit que c'est Marengo ; tout change pour moi ; je suis fier d'être sur cette plaine ; je la regarde avec satisfaction, émotion même. Je la vois au jour de son illustration : je vois l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie, j'entends le cri des commandants ; en un mot, je me représente une bataille complète ; là je vois Napoléon arrivant un peu trop tard et commandant une nouvelle attaque, et plus loin Desaix, qui meurt en inscrivant son nom immortel sur les sillons de cette plaine depuis si renommée..... Jusqu'ici, nous avons été seuls dans notre char de première classe ; presque tous ici vont dans les secondes. Mais voici un Piémontais avec sa Dame qui entre avec nous. Au bout de quelques instants, bien persuadé que ce Monsieur sait le français, je lui adresse quelques mots, la conversation s'engage, et j'en profite pour avoir des informations sur l'état du Piémont. Le code que l'on suit ici, est le code *Albertin*, fait en 1834 ou 35, et calqué sur le code Napoléon. Les Piémontais ont aussi un code criminel qui leur est propre ; la peine de mort pour homicide et haute-trahison s'exécute par la corde. On discute actuellement s'il ne serait pas utile de l'abolir. Le Monsieur qui me parlait, me dit que, dans son opinion, les sociétés n'ont pas le droit de l'infliger. Comme cette question est complètement décidée pour moi, je ne voulus pas entamer la discussion sur ce sujet. Quand on soutient que tout pouvoir vient du peuple, je ne suis pas surpris qu'on en tire une conséquence contre la peine capitale ; c'est même une conclusion nécessaire, et je suppose que ce Monsieur admettait, dans toute son étendue, la souveraineté primitive du peuple, et que dans le peuple seul réside l'origine du pouvoir social, erreur communément répandue parmi la classe libérale de l'Europe, qui étudie la philosophie de la France, philosophie basée uniquement sur la raison humaine livrée à elle seule et complètement indépendante de la révélation. Avec ces principes, toutes les questions sont systématiques, et je ne puis concevoir l'existence d'une philosophie quelconque. Tous les esprits deviennent inquiets sur toutes les questions, et se perdent dans un vague qu'on ne peut définir ; chacun raisonne d'après ses impressions particulières ; et il devient impossible de s'entendre-

[À continuer.]



SEMINAIRE DE ST. HYACINTHE P.Q.

Le cours d'études suivi dans cette institution se fait en huit années. Il comprend l'enseignement des langues Française, Anglaise, Latine et Grecque, l'Arithmétique, la Géographie, l'Histoire, les Belles-Lettres, la Rhétorique, la Philosophie, la Physique, la Chimie, les Mathématiques, & &.

Tout élève doit porter habituellement le costume de la maison, consistant en une redingote bleue avec une nervure blanche, connue sous le nom de *capot d'écolier*; il faut strictement aussi une ceinture bleue et une casquette de drap.

— Conditions. —

1o. — Le Prix de la pension et de l'enseignement est de	\$80.00.
2o. — Le prix pour les demi-pensionnaires est de	50.00.
3o. — Pour ceux qui prennent leurs repas en dehors du Collège	30.00.
4o. — Pour les externes.	16.00.
5o. — Musique instrumentale	20.00.
6o. — Lit & Lavage,	24.00.

Les prix mentionnés dans les trois premiers articles précédents comprennent les frais du médecin et sont payables : la moitié en entrant et l'autre au 1er. Février.

BON A SAVOIR.

Plusieurs de nos Abonnés paraissent douter que nous ayons encore des *blancs de reçus*; qu'ils veuillent bien nous faire parvenir le montant de leur **abonnement**, et nous nous engageons à leur donner *gratis* tous les renseignements voulus. Adressez :

Au Gérant du "COLLÉGIEN"

Collège de St. Hyacinthe.

EUGENE DROLET

OU
L'ÉCOLIER MODÈLE.

(BROCHURE DE 80 PAGES in 12.)

Nous avons encore en main un certain nombre d'exemplaires de cette intéressante et édifiante brochure dont nous pouvons disposer à raison de 10 centins l'exemplaire.

PAYAN & CARON.

—*—*—* MAGASIN POPULAIRE. *—*—*—

M. M. PAYAN & CARON, Tout en remerciant leurs nombreux pratiques de l'encouragement qu'ils ont reçu, prennent la liberté d'annoncer qu'ils ont toujours en mains, comme par le passé, un assortiment des plus variés et des plus considérables de marchandises de *goût*.

Tous s'accordent à reconnaître que par la supériorité de ses marchandises et la *modicité* de ses prix, la maison Payan & Caron est une des plus recommandables de la localité.

UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLLICITÉE !

PAYAN & CARON.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE.

DU

"COLLÉGIEN."

IMPRESSIONS !

PRIÈRES,

PROGRAMMES, ETIQUETTES,

CARTES DE VISITES, CARTES D'AFFAIRES,

TÊTES DE COMPTES, BLANCS DE REÇUS,

GRAVURE DU COLLÈGE,

IMPRIMÉE SUR PAPIER A LETTRES & ENVELOPPES.

Le tout exécuté avec *propreté* et *punctualité*, et à des *prix très réduits*.

J. Marcil, Gérant.